

**Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 5 octobre 2022, se réunit dans la salle du conseil, sous la présidence de M Jean-Pierre LOVET, Maire.**

**Présents :** Irène Badin, Maryline De Roeck, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Isabelle Fournier, Jean-Charles Gallet, Collette Gruffaz, Sébastien Montfollet, Yoann Saugey, Ludovic Vincent, Sébastien Terrier, sébastien Ollagnier, Nicolas Maljournal, Alda Lacan, Sylvie Haller, Maud Pitault, Michel Bontoux, Sandrine Taramasz

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut débiter.  
Sylvie Haller a été nommée secrétaire de séance.

## APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu du Conseil municipal du 12 septembre 2022 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En début de séance, Mrs Maljournal et Ollagnier ont quitté la salle.

### REORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### INTERVENTION DE M LE MAIRE

Il appartient au conseil municipal, en application de l'article L 2122-1 du code général des collectivités territoriales de déterminer le nombre d'adjoint et donc de décider dans la limite de 30% de l'effectif du conseil et dès lors que la règle au minimum fixé par l'article L 2122-1 du même code est respectée, de pourvoir ou non au remplacement d'un adjoint.

Afin de procéder, si le conseil municipal le décide, à ce remplacement, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L. 2122-7-2 du CGCT, lequel prévoit les modalités suivantes :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est précédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

**En cas d'élection d'un seul adjoint**, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7.

Quand, il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

Il conviendra de faire parvenir le procès-verbal de l'élection, la délibération ainsi que le tableau du conseil municipal actualisé à la Sous-Préfecture.

**Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.**

## **1. DELEGATION DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Le délégué à la protection des données (DPD) accompagne la commune dans la mise en conformité du RGPD (règlement général sur la protection des données).

Les communes collectent de nombreuses données à caractère personnel, liste électorale, fichier des aides sociales, dossiers du personnel... Chaque maire est responsable des données collectées.

Actuellement la commune n'est pas en conformité avec le nouveau règlement européen en vigueur depuis le 25 mai 2018 sur la protection des données à caractère personnel. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Le non-respect de ces obligations entraîne des sanctions lourdes pouvant s'élever jusqu'à 20 millions d'euros.

Au dernier conseil communautaire, M le Maire a questionné la présidente qui a répondu que le service informatique n'était pas en mesure d'effectuer ce Travail.

Il est donc urgent d'attendre des réponses de la communauté de communes pour ne pas engager des dépenses inutiles.

## **2. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX DE L'INSTITUT THEBAIDE LOCAL COMMUNAL**

La commune est propriétaire d'un local commercial situé 258 V ROUTE DE VAUX, d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup> loué par L'EURL THEBAIDE.

Ce bâtiment n'était pas équipé de climatisation et le locataire en accord avec la commune a engagé des travaux en ce début d'année.

Vu la demande de remboursement de 2 factures payées à la société MIRANDA par le locataire d'un montant de 5938 € et 5717 € soit un total de 11 655 HT.

Considérant que le local appartient à la commune et que lorsque le bail arriva à échéance les équipements au goût du jour resteront en place et augmenteront la valeur du bien immobilier.

Nous sommes en attente d'une réponse de la Préfecture afin que cette aide ne soit pas assimilée à une aide économique dissimulée.

## **3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 1°

Considérant qu'en raison de la période automnale, pour effectuer l'entretien et l'aménagement des espaces verts il y a lieu de créer un emploi non permanent, pour un accroissement temporaire d'activité, d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures pour une période de 3 mois dans les conditions prévues au 1° de l'article 332-23 du code général de la fonction publique (à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs) ;

Après avoir entendu M le Maire dans ses explications complémentaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

Abstention : 2

Opposition : 1

Approbation : 14

Accepte

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet ; pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

#### 4 MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21/03/2022 le conseil municipal a opéré une refonte du régime indemnitaire.

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est basée sur les niveaux de responsabilités.

- Nature des fonctions (encadrement, pilotage, conception, exécution ...)
- Technicité (expérience ou qualification nécessaire ...)

Pour faire suite à la modification de l'organigramme des services administratifs au 1<sup>er</sup> octobre 2022

**Monsieur le Maire propose :**

**DE FIXER** le montant mensuel pour le niveau 6 Direction des services un montant mensuel brut de 560 € soit 80 € supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 17

La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### 5 MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Actuellement la commune est ouverte le mercredi après-midi de 13h à 18h30.

Depuis plusieurs mois, nous observons qu'il n'y a pas de public le mercredi de 13h à 13h30 et de 17h30 à 18h30.

Nous rappelons que nos administrés peuvent être reçus tous les jours sur rendez-vous téléphonique.

Horaires actuels :

Lundi	8h30-12h	13h30-17h30
Mardi	8h30-12h	
Mercredi	8h30-12h	13h00-18h30
Jeudi	8h30-12h	
Vendredi	8h30-12h	13h30-16h30

**Monsieur le Maire propose les nouveaux horaires :**

Lundi	8h30-12h	13h30-17h30
Mardi	8h30-12h	
Mercredi	8h30-12h	13h30-17h30
Jeudi	8h30-12h	
Vendredi	8h30-12h	13h30-16h30

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Abstention : 2

Opposition : 1

Approbation : 14

La proposition est acceptée.

## 6 COMPTE-RENDU DES ELUS

### Colette GRUFAZ

Lors du prochain CCAS les points suivants seront abordés :

- Organisation du repas des anciens et choix du traiteur (26 € le repas)
- Café citoyen sur le thème « remue-méninge »

### Maxime DURAND

- Marché Noël en cours d'organisation
- Création d'un Comité des fêtes
- Sou des Ecole : préparation de la fête d'halloween le 31 octobre 2022
- Préparation de la cérémonie du 11 novembre 2022
- La fête de l'anniversaire de la médiathèque a eu lieu le 24 septembre : la fête était réussie

Matin : Atelier Construction marionnettes + dessins

Après-midi : spectacle + gouters / Fin 19h

- Marché du jeudi, il reste 1 seul commerçant,

### Isabelle FOURNIER

#### Correspondant du Dauphiné Libéré :

Remerciement à Michel GARCIA ici présent d'avoir accepté de prendre la plume de correspondant Dauphiné Libéré pour notre commune.

Echange la semaine dernière sur les supports de communication, sur l'ensemble des associations, sur l'agenda des mois suivants et sur différents thèmes d'articles à rédiger.

Un article sortira sur les différents supports de communication avec ses coordonnées afin d'informer l'ensembles des habitants, des associations et entrepreneurs du village.

N'hésitons pas toutes et tous à faire appel à lui pour l'ensemble de nos manifestations.

#### Bulletin municipal :

Remerciement à l'ensemble des élus pour la récupération des bulletins municipaux, la préparation des tournées et la distribution dans les boîtes aux lettres.

Les bulletins en trop seront déposés à la médiathèque.

#### Distribution des bacs jaunes SYCLUM :

Livraison des bac jaunes prévu du 18 au 20 octobre.

Petite précision concernant le coupon-réponse en bas du courrier du SYCLUM à ce sujet, il concerne uniquement les réservations de composteurs. Pour les bacs jaunes il n'y a pas de réservation à faire et c'est gratuit ! Suite à des erreurs/questions d'administrés auprès de la mairie, une précision a été diffusé sur les réseaux.

#### Communication avec les autres communes de l'ex-vallée de l'Hien :

Une réunion aura lieu ce jeudi 13 octobre à 20h00 à Biol avec les adjoints et/ou conseillers délégués des communes de Biol, Torchefelon, Doissin, Belmont et peut-être Montagnieu, Sainte-Blandine et Montrevel afin de faire un bilan sur les différents échanges entre communes et travailler sur une charte de fonctionnement.

#### Info abonnés réseaux :

Illiwap : 843 en augmentation constante

Page facebook : 1718

### Sébastien MONTFOLLET

Présentation de l'OAP DU VILLAGE en Powerpoint.

Il propose au Conseil municipal de réfléchir sur leur positionnement face à l'avenir du centre bourg de la commune.

## Commission scolaire

Bilan de la rentrée :

- De nouvelles enseignantes et nouvelles personnes aux services périscolaires bien intégrées.
- Quelques cas de covid, cela risque d'augmenter
- Prévision de la participation des enfants à la cérémonie du 11 novembre qui liront des textes.
- Dates des Conseils d'école : 18 oct., 6 mars et juin
- Demande des parents :
- ✓ Demande du panneau d'affichage côté de la salle saint Roch
- ✓ mettre en place des rails pour les vélos.
- Besoin de 2 ordinateurs enseignants

### QUESTIONS DIVERSES

Que va devenir la boulangerie ?

La commune dispose de peu d'information, une vente aux enchères aura lieu prochainement.

Fin de séance à 22 h 12

Saint-Victor de Cessieu, le 24 octobre 2022

Le Maire, Jean-Pierre LOVET



